



## Recommandation 648 (1971)<sup>1</sup>

# Assistance aux réfugiés du Pakistan oriental

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Exprimant sa grave préoccupation au sujet de l'évolution à la suite des événements survenus au Pakistan oriental, et en particulier de la situation désespérée de plus de 9 millions de personnes qui ont dû abandonner leurs foyers ;
2. Se félicitant des efforts déployés par le Gouvernement de l'Inde, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, ainsi que par les autres organisations bénévoles, afin d'alléger les souffrances des millions de réfugiés ;
3. Remerciant les gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe des contributions en espèces et en nature qu'ils ont déjà accordées aux actions de secours entreprises, tout en soulignant que ces contributions ne suffisent de loin pas à couvrir les besoins les plus urgents ;
4. Apprenant avec inquiétude que, de la somme d'au moins 400 millions de dollars nécessaire pour couvrir les besoins les plus urgents des réfugiés pendant les prochains six mois, 115 millions de dollars seulement ont été mis jusqu'à présent à la disposition du Haut Commissariat pour les Réfugiés,
5. Recommande au Comité des Ministres de lancer un appel pressant aux gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe d'appuyer les actions du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés qui coordonne les opérations de secours des agences des Nations Unies, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, ainsi que d'autres organisations bénévoles, et de poursuivre et d'augmenter considérablement leurs secours en espèces et en nature destinés aux millions de personnes dont l'existence est menacée à la suite des événements survenus au Pakistan oriental.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 5 octobre 1971 (10e séance) (voir [Doc. 3026](#), [Doc. 3026](#), rapport de la commission de la population et des réfugiés). Texte adopté par l'Assemblée le 6 octobre 1971 (11e séance).

